



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 83923

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la nécessité de promouvoir et de favoriser la culture cinématographique et audiovisuelle, en direction de l'enfance et de la jeunesse, pour favoriser l'accès à la culture et à l'éducation de tous. Il le prie de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre afin d'atteindre ce but.

Texte de la réponse

Le cinéma est à la fois un art et une industrie. Il s'agit non seulement de faire connaître aux enfants, aux adolescents et aux jeunes des films de toute nature, allant du divertissement à « l'art et essai », de leur faire ressentir le plaisir d'une émotion partagée, mais aussi de les initier à l'esprit critique devant la profusion, de plus en plus prégnante, des images. Il s'agit également d'inscrire la fréquentation des salles et la lecture collective des films dans les différents moments de la vie de l'enfant et du jeune et lors des temps de loisirs en s'appuyant sur le cadre des loisirs collectifs. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA) intervient dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel à différents niveaux. D'une part, auprès du monde associatif : plusieurs associations sont agréées au niveau national. Elles reçoivent chaque année une aide financière, sur projets, dans le cadre de conventions d'objectifs annuelles ou tri annuelles. Ces associations proposent aux animateurs ainsi qu'aux jeunes publics des stages d'initiation technique, une approche théorique et critique à travers la découverte de films de qualité issus de cinématographies du monde entier. De même, dans les services déconcentrés du ministère, des aides sont accordées à des associations agréées localement. C'est ainsi, par exemple, que les associations suivantes sont aidées par le MJSVA : UFFEJ (Union française du film pour l'enfance et la jeunesse) ; AFCAE (Association française des cinémas d'art et essai) ; fédérations de ciné-clubs : COFECIC, FLEC, UNICC, AFCA (Association française du cinéma d'animation), APTE (Les écrans, les médias et nous), OROLEIS de Paris (Office régional des oeuvres laïques d'éducation par l'image et le son de Paris). D'autre part, le ministre dispose dans ses services déconcentrés d'un certain nombre de personnels techniques et pédagogiques, spécialisés dans les domaines de l'audiovisuel, du cinéma et des sciences et technologies de la communication. Ce sont des éléments de relais, sur le terrain, auprès des jeunes et des amateurs plus confirmés tout d'abord. C'est à eux que reviennent également les missions de formation et de conduite d'actions multiples avec leurs partenaires locaux (associatifs, institutionnels, professionnels), comme programmer des salles, mettre en place des stages de formation, animer des ateliers, voire participer à la production d'images. Dans le cadre du soutien aux initiatives des jeunes, les agents représentent, conseillent, accompagnent et financent de jeunes amateurs confirmés au moyen notamment des dispositifs « envie d'agir ». Dans le cadre des festivals : chaque année, le ministère valorise un certain nombre de manifestations cinématographiques, telles que le Festival international des films de femmes de Créteil, le Festival national du film d'animation d'Auch ou le Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand. Ces festivals sont des lieux de découvertes et de rencontres. Ils proposent des programmations spécifiques en direction du jeune public, organisent des jurys de jeunes et contribuent à la formation des futurs spectateurs. En 2006, le ministère sera un des partenaires du dispositif interministériel « Un été au ciné/Cinéville » qui, dans le cadre de la politique de

la ville (Ville Vie Vacances), permet à de nombreux jeunes des quartiers difficiles de voir des films, de participer à des ateliers et de rencontrer des professionnels pendant l'été et les périodes de vacances scolaires. Le ministère mettra également en place, pour la vingt-cinquième année, le prix de la jeunesse au festival de Cannes. Le but est de permettre à des jeunes cinéphiles d'être en situation de jurés professionnels et d'exercer leur regard critique et leur capacité d'analyses en justifiant de leurs goûts et de leurs choix. Soixante jeunes sont sélectionnés en France et dans les autres pays de l'Union européenne. Sept d'entre eux constituent le « jury jeunes », qui prime un film parmi les sélections officielles ; les autres participent à des tournages, des débats et rencontres avec des professionnels de l'image et du son et sont initiés à la critique. À l'occasion du renouvellement des conventions annuelles d'objectifs, le soutien du MJSVA en direction du cinéma et de l'audiovisuel se poursuivra. Au plan local, le renforcement d'une collaboration entre DRAC et DRDJS, dans le cadre d'un protocole d'accord, devrait permettre de conforter des collaborations, notamment visant des formations diplômantes dans le secteur des projets d'éducation aux images en lien avec les « pôles images ».

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83923

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 662

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5985